

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES (CRPM)

Organisée à Bordeaux le 28 juin 2001

La CE a publié son bilan de la Politique commune des pêches et ouvert des perspectives à travers son Livre Vert, lançant un débat qu'elle espère productif à travers toute l'Europe. La réunion de Bordeaux, organisée par la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM Rennes) a donc été l'occasion pour le commissaire européen en charge de la DG XIV (Franz Fischler) et ses collaborateurs, de répondre aux réactions, attentes et propositions des états membres, des régions périphériques et des professionnels concernés, et apporter des éclaircissements sur ses propres propositions.

La Commission Européenne reconnaît officiellement qu'elle s'est fourvoyée depuis bientôt quinze ans et que la casse des flottilles européennes n'a donné aucun résultat sur le front de la préservation de la ressource qui était son objectif prioritaire. En revanche, on a pu constater de sérieux dégâts, tant au plan des ressources humaines : des milliers de marins pêcheurs exclus de leur activité sans plan social, qu'au plan économique : des régions fortement dépendantes de la pêche fragilisées et sans visibilité, des restructurations éradiquant l'artisanat au profit d'investisseurs abordant ce secteur en termes de rapports financiers à court terme. Autre effet pervers, selon les zones de financements, (Objectif 1 ou 2), les flottilles se sont ou non reconstruites. Certes par exemple l'Espagne a perdu des centaines de bateaux mais aujourd'hui, sa flottille est récente et sûre. La France a aussi beaucoup détruit, mais elle a peu construit, mettant la survie des chantiers et des fournisseurs en péril et, bien que les bateaux se soient modernisés, l'âge de sa flottille est très préoccupant, tant au plan de l'ergonomie, des conditions de travail, de la sécurité des marins que de la tenue des bateaux en mer.

Le Livre Vert, par calcul ou par impuissance, s'applique à mettre les contradictions de la politique actuelle en évidence. Ayant listé les problèmes, la CE se lave les mains de s'être pris les pieds dans le tapis des lobbies, tout en sous-entendant ainsi que si aucune solution politique n'est trouvée, la prochaine PCP sera aussi sous le signe des compromis qui empêchent la construction d'une politique globale, cohérente et socialement juste. Ce laissez-faire favorise l'avancée de l'industrialisation de la pêche sur des schémas libéraux.

Dans le contexte actuel où plusieurs échéances, nationales et européennes se profilent, il est important de bien saisir l'orientation que Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, entend donner au secteur dans les mois qui viennent. Le discours qu'il a prononcé à Bordeaux devant les professionnels venus de toute l'Europe et des régions ultra-périphériques (Océan Indien, Atlantique Nord) est en fait la réponse officielle de l'état français au Livre Vert de Bruxelles.

Selon Jean Glavany, « la pêche européenne est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis, -celui de la globalisation, celui de la rentabilité- mais le principal « est celui de la pérennité même de cette activité économique ». Le Livre vert diagnostique les problèmes sans ouvrir de réelles perspectives parce qu'il ne comble pas le « déficit politique » et ne traite pas ce secteur dans sa spécificité. Or, « La pêche n'est pas, et ne sera jamais, une activité économique banale ». La nouvelle politique des pêches « ne pourra se résumer seulement à des adaptations techniques de mesures de gestion ». Il doit, à l'inverse poser et concilier plusieurs objectifs. Le ministre préconise donc l'application de trois principes :

- 1° « **assurer une gestion durable des ressources**, seule garante du maintien de l'activité de l'ensemble de la filière »,
- 2° « **mieux prendre en compte la dimension socio-économique et territoriale, et donc régionale** de la pêche »,
- 3° « **promouvoir une politique de concertation** qui responsabilise les acteurs locaux sans compromettre la cohérence globale du cadre commun ».

1° Une gestion durable : responsabilisation des professionnels, virage chez les scientifiques, fin de la casse ou... casse sur volontariat. Le ministre avance les propositions et constats suivants :

- **Faire des TAC et des quotas « un instrument privilégié »** autour desquels tout s'organise, en appliquant une approche pluriannuelle et en les élargissant à d'autres espèces.

- **Opérer « une refondation des avis scientifiques »** : « On ne peut plus se permettre de décider de la vie ou de la mort d'une activité économique **sur la base de données scientifiques mal établies** ».
 - **Mettre en place une gestion en deux volets** :
 - a) des mesures techniques (sélectivité, limitation des rejets) ;
 - b) Renforcement et harmonisation des politiques de contrôles.
 - Instaurer « un dialogue renforcé entre scientifiques et gestionnaires ».
 - **Admettre que** :
 - « L'adéquation entre l'effort de pêche de la flotte communautaire et le niveau des ressources halieutiques ne ressort pas (...) d'une politique administrée, mais d'un choix économique qui relève de la seule responsabilité de chaque armateur ».
 - « En d'autres termes (...) on ne régulera pas le niveau des captures par une politique d'encadrement de la flotte, sauf à imaginer de mettre en place des mécanismes encore plus lourds, encore plus complexes, bref, ingérables ».
 - « A mes yeux, les programmes opérationnels pluriannuels ont donc vécu ».
 - « (...) Je conteste, pour ma part, l'analyse présentée dans le Livre vert et qui conduit à préconiser la suppression de 40 % de la flotte communautaire ».
- Le ministre ajoute que si la flotte doit être réduite, elle doit l'être sans pré-répartition par état membre, avec des incitations financières et en considérant les restructurations déjà faites.

2° **Prendre en compte la dimension socio-économique et régionale : pas de bouleversements socio-économiques traumatisants. Le volet social manque toujours dans la future PCP.** Le ministre considère que la restructuration en France a déjà eu lieu et qu'il convient à présent de prendre en compte les dimensions territoriale et économique. Par conséquent, la réforme de la Politique commune des pêches 2002 :

- a) ne doit pas engendrer des bouleversements territoriaux
- b) doit maintenir le principe de stabilité
- c) doit maintenir la zone des 6-12 milles dans la zone de gestion nationale pour protéger la petite pêche côtière
- d) doit prendre en compte les spécificités régionales, notamment la Méditerranée et mettre en place un régime spécifique pour les régions les plus fragiles (régions très périphériques).

Un volet social doit être introduit selon deux axes de réflexion :

- a) **Une plus grande harmonisation des règles sociales, conditions de travail, temps de travail, protection sociale pour une plus juste concurrence et une plus grande égalité de traitement entre les pays de la CE.** Ceci implique de prendre des mesures sur les domaines suivants : sécurité, formation, conditions de travail.
- b) **Une mention particulière a été faite sur les kilowatts et la jauge « éléments de sécurité incontournables »,** qui servent de critères à la politique d'encadrement des flottilles. Le ministre conteste cette réglementation qui remet en cause la sécurité des équipages : « jouer avec ces deux éléments, c'est jouer avec la sécurité des marins. J'insiste, c'est fondamental ».

3° **Promouvoir une politique de concertation qui responsabilise les acteurs locaux sans compromettre la cohérence globale de la PCP.** La concertation doit s'opérer dans une politique proche des acteurs locaux élaborée et acceptée par eux. Plusieurs propositions sont faites par le ministre.

- a) **Tenue de conférences régionales consultatives « sans pouvoir décisionnel autonome », destinées à l'étude des problèmes** (aménagement du littoral, environnement, gestion de la ressource) **et ayant capacité à faire des propositions.**
- b) **Maintien du principe de subsidiarité pour laisser une marge de manœuvre aux états membres.**
- c) **Maintien de l'IFOP comme outil financier spécifique à la pêche.**

Jean Glavany a énuméré ses vœux, et prononcé un credo écologiste mitigé : « Je suis un écologiste ! C'est une question de survie pour l'humanité. Mais je me méfie de l'intégrisme écologique. Car il est souvent aveugle ». « La dimension environnementale est essentielle en matière de politique des pêches mais elle doit être juste et objective ». Tout en rappelant que les problèmes du secteur sont réels, le ministre tient à affirmer une volonté de changement : « Toute approche purement conservatrice est à proscrire ».

Refuser aussi bien le statut quo que la libéralisation outrancière.

Empêcher le pillage de la ressource sans sectarisme (dogme libéral contre dogme écologiste)
 Refuser la privatisation de la mer, c'est-à-dire refuser les QIT (quotas individuellement transmissibles)
 Ne pas tenir le pêcheur pour seul responsable de la destruction du système marin. « Le pêcheur ne doit pas être le bouc émissaire ».

En conclusion, Jean Glavany a affirmé que la France est une force de proposition et demande la conciliation des objectifs précédemment cités dans un esprit d'équilibre, de réalisme, de pragmatisme et d'ambition.

Evaluation de la journée de travail organisée par la CRPM

La tenue de la journée de travail « Les Régions maritimes et la réforme de la Politique commune des pêches » avait d'abord pour objet la diffusion du document de la CRPM remis à la CE « Présentation de la position de la CRPM sur le Livre Vert relatif à l'avenir de la politique commune de la pêche ».

Le terme de « tables rondes » est inapproprié pour rendre compte des travaux de Bordeaux. Aucun temps n'a été donné au public pour évaluer les contributions, pour rédiger convenablement des interventions, ou même pour intervenir. Les interlocuteurs habituels de la CE –en d'autres mots les lobbies- étaient présents. Ils ont déjà rendu leur copie sur le Livre Vert et la juxtaposition serrée de leurs points de vue constituait un maillage discursif efficace qu'il était difficile de franchir. Les intervenants institutionnels ont largement débordé le temps qui leur était imparti et ce temps perdu a été dérobé au débat des auditeurs/acteurs de terrain. De tables rondes, c'est-à-dire de débats, il n'y en pas eu.

Les Français ont eu la désagréable surprise (mais était-ce vraiment une surprise ?) de voir intervenir Alain Parrès, président du Comité national des pêches et des cultures marines non en tant que représentant de leur secteur, ce qui était annoncé par la CRPM, mais en tant que représentant d'Europêche, organisme dont il n'a défini ni le rôle, ni les appartenances et qui est en fait le lobby de la pêche industrielle auprès de la CE. De fait, personne n'était là pour représenter la pêche artisanale, soit plus des trois quarts de la pêche française. A quoi servent donc les cotisations professionnelles ?

Autre surprise, la remise en cause musclée du travail et des pratiques des scientifiques par plusieurs intervenants, constats repris par la Commission elle-même : erreurs d'appréciation commises par les scientifiques, non collaboration avec les professionnels, nécessité d'une réforme en profondeur.

Le seul débat, à fleurets mouchetés, qui ait eu lieu est celui de la création et du rôle des Conférences Régionales à acteurs multiples. Les uns voudraient lui voir jouer un rôle décisionnel, les autres entendent qu'elles restent consultatives. Les premiers voudraient une gestion régionale de la ressource, les seconds, Parrès, Glavany, craignent une dépossession des instances dites représentatives des professionnels. Il semble que la Commission penche plutôt pour que les Conférences régionales aient un rôle consistant et fonctionnent dans la transparence.

On a écouté à Bordeaux les discours interminables des pays membres venus défendre leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt commun. Ces exposés renvoient évidemment à des réalités politiques nationales contradictoires, comme sont contradictoires les intérêts des différents métiers et segments dans chaque pays. Nous n'irons pas loin de cette façon.

Dans « Politique commune des pêches », il y a le mot politique. Cette réalité exige de la Commission de faire montre de courage. On n'attend pas seulement un descriptif plat de l'existant. Il est nécessaire de procéder à l'analyse politique des positions, c'est-à-dire de donner des outils à l'ensemble des acteurs/trices concernés/ées pour comprendre ce qui est à l'œuvre à travers les demandes des pays membres. Par sa pseudo-neutralité, la CE s'exonère de deux démarches qui rendrait évidente l'évolution des pêches européennes vers une massification impliquant à court terme la disparition de l'artisanat sans garantir la pérennité des ressources halieutiques ou la sécurité alimentaire des populations :

- 1° **Première démarche** : une mise en lumière des enjeux qui rendent compréhensibles les restructurations du secteur.
 - La transparence sur les pressions qui s'exercent sur la Commission par le simple listage des lobbies actifs et l'exposé comparé de leurs objectifs et de leurs moyens.
 - La difficulté de la Commission à faire remonter les avis des segments les plus nombreux et les moins représentés et les stratégies qu'elle applique pour y parvenir.

2° **Deuxième démarche** : l'affirmation de l'urgence de la mise en place d'une politique des pêches cimentée par la construction politique de l'Europe au plan social sans laquelle rien de global ou d'utile à la durabilité des ressources naturelles et humaines dans le secteur ne se fera.

A travers les déclarations du commissaire Fischler, on a pu comprendre que certaines propositions contenues dans le questionnaire d'Emma Bonino et dans le rapport Fraga avaient vécu. Exit les QIT et la suppression de la bande des 6-12 milles. Cela dit, le maître-mot reste la réduction de la puissance des flottilles de pêche : 40 % de la flottille européenne, 40 000 kW en France. Au-delà de la proposition majeure : reconversion des acteurs de la filière pêche vers l'aquaculture, les alternatives proposées par la Commission sont inexistantes. On évoque simplement « d'autres alternatives », « d'autres opportunités », et « des aides régionales » dont on ne dit ni quelles elles sont, ni comment les mobiliser.

Protégé par le terme de « proposition provocatrice », le commissaire Fischler a lâché l'idée de supprimer les POP, idée reprise par plusieurs interlocuteurs, dont le ministre Jean Glavany. Cela dit, Fischler a été clair : « Tous les pêcheurs ne survivront pas ». Glavany est aussi clair lorsqu'il admet que la flottille française sera réduite sur « volontariat ». Cela signifie que la casse des bateaux n'est pas terminée et que la reconversion vers l'aquaculture qui est proposée n'est pas réaliste et sert de diversion.

En revanche, le ministre ouvre plusieurs clarières stratégiques dont :

- 1) La casse pourrait être limitée par la notion de mise en danger des territoires concernés.**
- 2) Un moratoire pourrait s'imaginer autour de l'égalité de traitement entre états membres**
 - a) harmonisation des règlements concernant la législation sociale (les hommes)
 - b) harmonisation des règlements de pêche (les bateaux, les zones).

Honfleur, 30 juillet 2001 ■

Ont participé à ce colloque :

- *Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture et à la pêche*
- *Jean Glavany, ministre français de l'agriculture et de la pêche*
- *Daniel Varela, président de la commission pêche au parlement européen*
- *Des responsables politiques des régions et des professionnels du secteur de la pêche*

A Bordeaux, je suis intervenue pour la Fédération des Femmes du Littoral (FIFEL) que je représentais en tant que coordinatrice nationale, sur les points suivants :

- 1° Pour évoquer les faibles moyens des petites structures pour l'analyse d'un document tel que le Livre Vert et demander le délai restant pour qu'elles puissent transmettre leurs observations. Réponse : dead line au 30 septembre 2001.
- 2° Pour affirmer qu'il y a eu assez de casse et qu'il est temps de penser le secteur des pêches en termes de reconstruction, en termes de remplacement d'une flottille obsolète, en termes de développement, en termes de diversifications centrées autour de l'outil de travail envisagé différemment et, si on ne peut pas faire autrement, en termes de reconversions accompagnées par un plan social.
- 3° Pour dire que la filière pêche n'inclut pas le pêcheur et qu'elle se résume actuellement à la commercialisation du produit de la pêche par d'autres acteurs, une fois qu'il est déposé sur le quai. C'est pourquoi les marins pêcheurs sont les grands absents du débat sur le Livre Vert où l'on ne voit intervenir que des institutionnels et des lobbies qui ont les moyens d'employer des salariés pour ce faire.
- 4° Il y a un problème de circulation de l'information. Les états savent diffuser des informations individuellement, on le voit tous les jours avec la popularisation de l'euro. Pourquoi le Livre Vert n'est-il pas diffusé de la même façon vers son public ?

A l'issue des exposés, la FIFEL aurait voulu intervenir de nouveau mais le débat était clos : les « huiles » qu'on avait déjà beaucoup entendues, devaient conclure. Cette deuxième intervention pointait les faits suivants :

- 1° Il y a urgence à définir la pêche artisanale. Il est anormal qu'on amalgame, pour pouvoir mieux la détruire, la flottille de 12 à 24 mètres, autrefois segmentée en 12-16 m et 16-24 m.
- 2° On demande aux marins pêcheurs de concilier l'inconciliable, c'est-à-dire de diminuer à la fois les heures de présence des hommes en mer et la ponction sur la ressource tout en assurant la rentabilité de l'outil de travail. Un travail doit se faire qui n'est pas encore entamé avec la base pour résoudre ces contradictions, faute de quoi soit les dispositions de la CE resteront lettres mortes, soit les marins pêcheurs entameront des actions dures.
- 3° Les déclarations d'intention de la CE sur la nécessité pour le terrain de s'exprimer trouvent leurs limites dans le mode de financement des initiatives, et notamment celles des femmes, par la CE qui sont à présent seulement accessibles aux grosses machines, devenues des intermédiaires incontournables.

◆ **Honfleur, juillet 2001**